

Modifications des Règles des Compétitions de l'IAAF 230.8 & 261 (Note)
en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2012
(Passages modifiés figurent en caractères gras)

Règle 230 - Marche

...

Sécurité et Médical

8. (a) Le Comité Organisateur d'épreuves de marche sur route doit assurer la sécurité des athlètes et des officiels. Pour les compétitions organisées selon la règle 1.1(a), (b), (c) et (f), le Comité Organisateur devra s'assurer que les routes utilisées pour la compétition sont fermées à la circulation motorisée dans les toutes les directions.
- ~~(b) Pour les compétitions organisées selon la règle 1.1(a), (b), (c) et (f), le départ des épreuves de marche sur route sera prévu à une heure telle que les marcheurs finissent à la lumière du jour.~~
- ~~(c)~~ (b) Un examen médical manuel effectué pendant le déroulement d'une épreuve par le personnel médical désigné par le Comité Organisateur et identifié par des brassards, des vestes ou des moyens similaires distinctifs, ne sera pas considéré comme une aide.
- ~~(d)~~ (c) Un athlète doit immédiatement se retirer de l'épreuve si l'ordre lui en est donné par le Délégué Médical ou par un membre du personnel médical officiel.

...

La Conduite de l'Epreuve

11. Dans les épreuves de 20km et plus, un athlète peut quitter le parcours ou la piste, avec l'autorisation et sous la surveillance d'un officiel, pourvu que, ce faisant, il ne réduise pas la distance à parcourir.
12. Si le Juge-Arbitre est convaincu, sur le rapport d'un Juge ou d'un Commissaire ou autrement, qu'un athlète a quitté le parcours marqué réduisant ainsi la distance à parcourir, ce dernier sera disqualifié.
13. Pour les compétitions organisées selon la règle 1.1(a), (b), (c) et (f), le départ des épreuves de marche sur route sera prévu à une heure telle que les marcheurs finissent à la lumière du jour.

Règle 261 - Epreuves pour lesquelles des Records du Monde sont reconnus

...

TEA ou TM ou TT* Courses sur Route: 10km; 15km; 20km; Semi-Marathon ;
25km ; 30km ; Marathon ; 100km ; Relais sur Route
(seulement sur la distance du Marathon)
Marche sur route: 20km

*TEA = Temps Entièrement Automatique – TM = Temps Manuel – TT = Temps par Transpondeurs

Note : **Excepté dans les compétitions de Marche**, les Records du Monde des Courses sur Route Femmes seront homologués seulement dans les courses réservées aux femmes. L'IAAF conservera une liste distincte des "Meilleures Performances Mondiales" accomplies dans les Courses sur Route mixtes